

Cahier des charges : Tutorat

Coordonnées de l'établissement :

Nom : LP Jean Macé
 Adresse postale : 58, avenue J Mermoz Fameck
 Adresse mail : ce.0572075@ac-nancy-metz.fr
 Tel : 03 – 82 – 88 – 21 – 25

Référent décrochage :

Nom – Prénom : Burger Marie
 Fonction : Conseillère Principale d'Education
 Adresse mail : marie.burger@ac-nancy-metz.fr
 Tel : 03 – 82 – 88 – 21 – 27

Public concerné (niveau / effectif)	Toutes les classes de la 3 ^{ème} à la terminale avec une priorité sur les élèves entrants : 3 ^{ème} , 2 ^{ndes} et 1 ^{ère} année de certificats d'aptitude professionnelle (CAP).
Objectifs de l'outil	Apporter de l'aide aux élèves en difficulté scolaire ou comportementale.
Descriptif opérationnel de l'utilisation de l'outil	<p>Le tutorat a lieu une fois par semaine ou quinzaine entre un adulte du lycée et un élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves pressentis pour entrer dans le dispositif sont repérés par les membres de l'équipe éducative et pédagogique et proposés à la coordinatrice du tutorat, ici la Conseillère Principale d'Education (CPE). - La coordinatrice du dispositif propose un 1^{er} entretien avec les parents, l'élève et le tuteur pour expliquer le dispositif, une convention de tutorat est ensuite signée entre les différentes parties. <p>L'élève doit obligatoirement être d'accord pour entrer dans ce dispositif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un dossier de suivi est ensuite distribué au tuteur pour le guider dans son travail. - Des entretiens ont lieu chaque semaine ou quinzaine entre l'élève et le tuteur durant un créneau défini à l'avance. - Après chaque période un bilan est effectué entre la coordinatrice, l'élève et le tuteur pour évaluer les progrès et la suite à donner au tutorat. <p>Enfin en fin d'année un bilan est dressé et présenté au Conseil d'Administration.</p>
Utilisateur de l'outil (nombre / qualité)	Cela dépend des années en moyenne une quinzaine d'élèves sont concernés chaque année.
Calendrier d'utilisation de l'outil (ponctuel/ période spécifique/ toute l'année)	Les périodes de tutorat sont définies individuellement pour chaque élève.
Utilisation nouvelle en 2016-2017 ?	<p>Le tutorat est utilisé dans établissement depuis l'année scolaire 2003/2004.</p> <p>Le dispositif a cependant quelque peu évolué depuis mais reste le même dans les grandes lignes. Il prouve chaque année son efficacité même si de moins en moins de collègues ne s'impliquent dans la prise en charge des élèves en dehors de leurs heures de cours.</p>